

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JANVIER 2025 à 20 h 00

Madame Le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2024, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents.

### URBANISME

La Commune n'exerce pas son droit de préemption sur ;

-La propriété bâtie , cadastrée AC 14 , d'une superficie de 397 M2 , située place Tanguy Prigent..

-La propriété bâtie, cadastrée AC 150 ,d'une superficie de 500 M2 , située 14 rue de la libération.

-La propriété bâtie, cadastrée AB 91 ,d'une superficie de 227 M2 , située 2 rue de Leurdanet

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LANMEUR afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF. Le Conseil Municipal valide le projet de réalisation des travaux ( éclairage public - Pose du matériel ) du lotissement communal Castel Dour pour les tranches 1, 2 et 3 et accepte le plan de financement proposé par Madame le Maire et le versement de la participation communale estimée à 30 375,00 € pour la tranche 1, 23 125,00 € pour la tranche 2 et 10 125,00 € pour la tranche 3, soit un total de 63 625 € à la charge de la Commune .

### RAPPORTS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

Une rencontre a eu lieu avec la Sous préfète de Morlaix le lundi 13 janvier en Mairie pour présenter la commune et les projets en cours.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente la propriété cadastrée AH N° 45 , à 300 000 € à la société DID, 43 Guerniclen 56 420 PLUMELEC , ou toute personne ou société pouvait se substituée à la société DID et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces relatives à cette affaire .

La fermeture de l'église est prolongée à fin mars 2025 suite à de nouveaux désordres de la charpente.

Le conseil Municipal valide l'avenant 2 pour le lot 2 « charpente » pour les travaux de restauration de la sonnerie et des travaux intérieurs à l'église avec l'entreprise DLB ( phase 2 -tranche 1 ) et donne son accord sur cet avenant 2 de 10 992.02 € HT qui fait passer le marché initial de 99 831.46 € à 138 358.76 € HT pour le lot 2 « charpente » , avec l'entreprise DLB ( phase 2 -tranche 1 ) et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché , suite à des désordres constatés lors de la mise en service du chemin de ronde dans les combles. Un avenant 1 avait été acté le 12.12.2024 pour un montant de 27 535.25 € HT qui a fait passer le marché de 99 831.46 € à 127 366.71 € HT.

Le Conseil Municipal valide l'avenant 2 pour le lot 1 « Maçonnerie » pour les travaux de restauration de la sonnerie et des travaux intérieurs à l'église avec l'entreprise NOVELLO.( phase 2 -tranche 1 ) , pour un montant de 30 838 € pour le lot 1 « Maçonnerie » suite à des travaux imprévisibles constatés lors de la mise en place du chemin de ronde dans les combles dans ce marché .Le coût supplémentaire de 30 838 € HT ferait passer le marché initial de 108 743 € à 143 902.60 € HT. Un avenant 1 en date du 14.11.2024 avait

CM Maire

été validé par le Conseil Municipal qui avait fait passé le marché initial de 108 743 € à 113 064.60 € HT.

Un courrier a été transmis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles ( DRAC ) pour demander de valider les travaux à intervenir pour permettre la réouverture de la chapelle de kernitron.

Madame Le Maire informe le conseil du projet d'une fermeture de classe sur Lanmeur . Une manifestation est programmée demain , place des otages , à Morlaix, pour soutenir l'ensemble des communes du Finistère qui sont concernées par des fermetures.

#### FINANCES

Le Conseil Municipal valide une subvention en solidarité avec Mayotte pour un montant de 500 € .

Le Maire expose aux membres de l'assemblée les motifs d'une demande de subvention exceptionnelle par l'Ulamir pour le groupe de chant. Ce groupe de chant permet d'animer la cérémonie des vœux de la commune et permet de créer du lien social dans la commune. Le Maire valide 250 € à l'Ulamir pour cette activité de chant..

#### DIVERS

Le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il a reçu une demande de prêt d'honneur formulée par une étudiante et décide de donner son accord pour l'octroi d'un prêt d'honneur, sans intérêt, d'un montant de 300 €..

Le recensement des habitants de la commune de Lanmeur se déroule du 16 janvier au 15 février 2025.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/01/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère  
Le : 30/01/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
30/01/2025

L'an 2025, le 23 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/01/2025.

**Présents** : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE JEUNE Valérie, LEMETTRE Julie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE LOUS Nicolas, MORIAEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LE COZ Gaelle à Mme RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane à M. LE BERR Jean-Marc, M. BODEUR Hervé à M. DENIS Yvon

Excusé(s) : MM : LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LE BERR Jean-Marc

**DEL2025-001 – TRAVAUX PROGRAMME 2024 : ECLAIRAGE PUBLIC - POSE DU MATÉRIEL DU LOTISSEMENT COMMUNAL CASTEL DOUR - TRANCHES 1, 2 et 3 ( RSX-2024-113-031 RSX-2024-113-032 RSX-2024-113-033 ) COMMUNE DE LANMEUR**

Madame le Maire présente au Conseil CommuneMunicipal le projet suivant : éclairage public - Pose du matériel - lotissement communal Castel Dour – tranches 1, 2 et 3.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LANMEUR afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par Commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

### Tranche 1

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Extension 36 000,00 € HT

Soit un total de 36 000,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

-Financement du SDEF : 5 625,00 €

-Financement de Commune la commune :

- ECLAIRAGE PUBLIC Extension 30 375,00 €

**Soit un total de**

**30 375,00 €**

**Tranche 2**

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Extension 27 250,00 € HT

Soit un total de 27 250,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 4 125,00 €

⇒ Financement de Commune la commune :

- ECLAIRAGE PUBLIC Extension 23 125,00 €

**Soit un total de**

**23 125,00 €**

Sans objet Option B Commune la commune 95007 125,00 € HT Commune la commune 34184, 19900000000141 021,04 € TTC Commune la commune Les travaux d'effacement ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 41 021,04 € TTC.

Les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

**Tranche 3**

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Extension 12 000,00 € HT

Soit un total de 12 000,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 1 875,00 €

⇒ Financement de Commune la commune :

- ECLAIRAGE PUBLIC Extension 10 125,00 €

**Soit un total de**

**10 125,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux : éclairage public - Pose du matériel - lotissement communal Castel Dour – tranches 1, 2 et 3,
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par Madame le Maire et le versement de la participation Communale estimée à 30 375,00 € pour la tranche 1, 23 125,00 € pour la tranche 2 et 10 125,00 € pour la tranche 3,

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 029-212901136-20250123-DEL202501-DE

- ◆ Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 29/01/2025

Le Maire  
Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire  
Anne Catherine LUCAS



Secrétaire de séance  
M. LE BERR Jean-Marc

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 30/01/2025

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/01/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère  
Le : 30/01/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
30/01/2025

L'an 2025, le 23 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/01/2025.

**Présents** : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE JEUNE Valérie, LEMETTRE Julie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE LOUS Nicolas, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LE COZ Gaele à Mme RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane à M. LE BERR Jean-Marc, M. BODEUR Hervé à M. DENIS Yvon

Excusé(s) : MM : LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LE BERR Jean-Marc

### DEL2025-002 – Avenant 2 pour le lot 2 " charpente " pour les travaux de restauration de la sonnerie et des travaux intérieurs à l'église avec l'entreprise DLB ( phase 2 -tranche 1 )

Le Maire informe Le conseil de la nécessité de prendre un avenant 2 pour le lot 2 « charpente » suite à des désordres constatés lors de la mise en service du chemin de ronde dans les combles. Il convient désormais de conforter les carrés de croisée. Ces travaux ne pouvaient être prévus à l'origine du lancement de la consultation. Un avenant a été acté le 12.12.2024 pour un montant de 27 535.25 € HT qui a fait passer le marché de 99 831.46 € à 127 366.71 € HT

Le coût supplémentaire de 10 992.02 € HT ferait passer le marché initial de 99 831.46 € à 138 358.73 € HT  
Le Conseil Municipal, Le Maire entendu, décide ;

-De donner son accord sur cet avenant 2 de 10 992.02 € HT qui fait passer le marché initial de 99 831.46 € à 138 358.73 € HT pour le lot 2 « charpente », avec l'entreprise DLB ( phase 2 -tranche 1 ).

-Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 29/01/2025

Le Maire  
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance,  
M. LE BERR Jean-Marc

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 30/01/2025

Madame le Maire  
Anne Catherine LUCAS



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/01/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Finistère  
Le : 30/01/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
30/01/2025

L'an 2025, le 23 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/01/2025.

**Présents :** Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE JEUNE Valérie, LEMETTRE Julie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE LOUS Nicolas, MORIAEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LE COZ Gaele à Mme RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane à M. LE BERR Jean-Marc, M. BODEUR Hervé à M. DENIS Yvon  
Excusé(s) : MM : LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis

**A été nommé(e) secrétaire :** M. LE BERR Jean-Marc

### DEL2025-003 – Avenant 2 pour le lot 1 " Maçonnerie " pour les travaux de restauration de la sonnerie et des travaux intérieurs à l'église avec l'entreprise NOVELLO.( phase 2 -tranche 1 )

Le Maire informe Le conseil de la nécessité de prendre un avenant 2 d'un montant de 30 838 € pour le lot 1 « Maçonnerie » suite à des travaux imprévisibles constatés lors de la mise en place du chemin de ronde dans les combles dans ce marché ; signé avec l'entreprise NOVELLO.( phase 2 -tranche 1 )..

Le coût supplémentaire de 30 838 € HT ferait passer le marché initial de 108 743 € à 143 902.60 € HT

Un avenant 1 en date du 14.11.2024 avait été validé par le Conseil Municipal qui avait fait passer le marché initial de 108 743 à 113 064.60 € HT .

Le Conseil Municipal , Le Maire entendu , décide ;

-De donner son accord sur cet avenant 2 d'un montant de 30 838 € pour le lot 1 « Maçonnerie » qui fait passer le marché de 108 743 € à 143 902.60 € HT avec l'entreprise NOVELLO.( phase 2 -tranche 1 ).

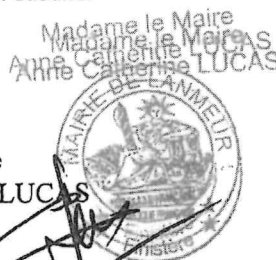
-Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 29/01/2025

Le Maire  
Anne-Catherine LUCAS



Secrétaire de séance  
M. LE BERR Jean-Marc

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/01/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère  
Le : 30/01/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
30/01/2025

L'an 2025, le 23 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/01/2025.

**Présents** : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE JEUNE Valérie, LEMETTRE Julie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE LOUS Nicolas, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LE COZ Gaele à Mme RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane à M. LE BERR Jean-Marc, M. BODEUR Hervé à M. DENIS Yvon

Excusé(s) : MM : LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LE BERR Jean-Marc

### DEL2025-005 – Subvention exceptionnelle 2025 à L' Ulamir. pour le groupe de chant:

Le Maire expose aux membres de l'assemblée les motifs d'une demande de subvention exceptionnelle par l'Ulamir pour le groupe de chant.

Ce groupe de chant permet d'animer la cérémonie des vœux de la commune et permet de créer du lien social dans la commune. :

Le Maire propose de verser 250 € pour cette activité de chant.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à la majorité des membres présents, décide, d'attribuer une subvention de ;

250 € à L'Ulamir pour cette activité de chant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 29/01/2025

Le Maire  
Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire  
Anne Catherine LUCAS



Secrétaire de séance  
M. LE BERR Jean-Marc

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/01/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Finistère  
Le : 30/01/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
30/01/2025

L'an 2025, le 23 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/01/2025.

**Présents** : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE JEUNE Valérie, LEMETTRE Julie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE LOUS Nicolas, MORIAMAZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LE COZ Gaele à Mme RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane à M. LE BERR Jean-Marc, M. BODEUR Hervé à M. DENIS Yvon  
Excusé(s) : MM : LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LE BERR Jean-Marc

### DEL2025-006 – Octroi d'un 2 ième prêt d'honneur de 300 € pour Melle HUELWARD érine

Le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il a reçu une demande de prêt d'honneur formulée par Melle HUELWARD érine, demeurant 10 Park An Avalou, 29 620 LANMEUR. Il les informe du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide, compte tenu de sa situation particulière :

- De donner son accord pour l'octroi d'un prêt d'honneur, sans intérêt, d'un montant de 300 €, Melle HUELWARD érine.

- D'autoriser le Maire à signer la convention qui sera passée entre la Commune et l'intéressée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 29/01/2025

Le Maire  
Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire  
Anne Catherine LUCAS



Secrétaire de séance  
M. LE BERR Jean-Marc

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/01/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	17

L'an 2025, le 23 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/01/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents :** Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE JEUNE Valérie, LEMETTRE Julie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE LOUS Nicolas, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LE COZ Gaëlle à Mme RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane à M. LE BERR Jean-Marc, M. BODEUR Hervé à M. DENIS Yvon  
Excusé(s) : MM : LE NORMAND Marcel, MARTIN Alexis

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère  
Le : 17/03/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
17/03/2025

**A été nommé(e) secrétaire :** M. LE BERR Jean-Marc

### DEL2025-007 – Subvention exceptionnelle 2025 pour le cyclone à Mayotte.

Le Maire expose aux membres de l'assemblée les motifs d'une demande de subvention pour la tempête à Mayotte.

Cette somme sera versée à la fondation de France..Le maire propose que la Commune attribue une subvention exceptionnelle de 500 €

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents, décide, d'attribuer une subvention exceptionnelle de ;

- 500 € à la Fondation de France

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/03/2025

Le Maire  
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance  
M. LE BERR Jean-Marc

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 17/03/2025

Madame LE MAIRE  
Anne Catherine LUCAS

